

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000241

Séance du vendredi 4 mai 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président (jusqu'au rapport 1.2.2) et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président (à partir du rapport 11.1)

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 2.2) Besançon: Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.2), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 9.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 11.1), Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER Beure: Philippe CHANEY Boussières: Bertrand ASTRIC, Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN (à partir du rapport 2.2) Chalezeule: Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY Chaucenne: Bernard VOUGNON Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT Deluz: Yves TARDIEU Ecole Valentin: André BAVEREL Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine: Jean JOURDAIN, Richard SALA (représenté par François LOPEZ) La Vèze: Philippe CHANAU Mamirolle: Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT Marchaux: Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Pierre CONTOZ Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN Novillars: Raymonde BOURLON Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Annick CHARPY Pirey: Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Albert DEPIERRE (à partir du rapport 2.5) Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Roland BARDEY (à partir du rapport 11.1), Michel SCHNAEBELE Routelle: Claude SIMONIN Saône: Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN Serre les Sapins: Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Jacques SIFFERLIN Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Torpes: Denis JACQUIN Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 11.1)

Etaient absents: Arguel: André AVIS Auxon-Dessous: Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: Michel BiTTARD Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Loic LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN Beure: Pierre JACQUET Braillans: Alain BLESSEMAILLE Chaleze: Josseline SEITZ Champoux: Norbert DUPREY Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chaudefontaine: Alain CUCHE Chemaudin: Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête: Jean-Pierre PROST Ecole Valentin: Yves GUYEN Gennes: Gabriel JANNIN La Chevillotte: Jean PIQUARD Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Montfaucon: Jean-Marie VERNET Nancray: Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Bernard BOURDAIS Pelousey: Jacques TERVEL Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Thise: Claude BULLY Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote:

Mandants: M. BITTARD, F. BRANGET, M. BULTOT, Y-M. DAHOUI, P. GUINCHARD, S. JEANNIN, B. MEDJALDI, P. JACQUET, J. SEITZ, Y. GUYEN, G. JANNIN, B. BOURDAIS

<u>Mandataires</u>: S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT, M-O. CRABBE-DIAWARA, B. FALCINELLA, J-L. FOUSSERET, D. POISSENOT, F. FELLMANN, Ph. CHANEY, J-C. CHEVAILLER, A. BAVEREL, P. CONTOZ, R. BOURLON

Objet : Zone d'activités économiques du Noret - conventions à signer

Zone d'activités économiques du Noret - conventions à signer

Rapporteur: Denis BAUD, Vice-Président

Inscription budgétaire		
Budget Annexe 2007 Imputation : 60.90	Montant BP 2007	: 646 559,25 €
	Montant de l'opération	: 78 928,26 €
	Solde après cette opération	on : 567 630,95 €

Résumé:

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Noret, plusieurs conventions vont devoir être signées avec les concessionnaires de réseaux, notamment pour l'alimentation en eau potable et en électricité de la zone. Le coût de ces conventions est intégré dans le bilan global de l'opération. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer ces diverses conventions ou autres pièces administratives s'y rapportant.

I. Rappel du projet

La zone d'activités économiques du Noret fait l'objet d'un projet d'aménagement qui intègre la réalisation d'un nouveau lotissement sur une surface de 6 ha et la réhabilitation de la voie existante.

L'autorisation de lotir ayant été délivrée le 9 octobre 2006, les travaux ont démarré début novembre et la livraison des 5 ha de parcelles viabilisées est prévue mi-2007.

II. Objet des différentes conventions à venir

Pour desservir la zone, plusieurs concessionnaires de réseaux sollicitent la signature d'une convention avec le lotisseur (la CAGB), définissant la répartition des charges entre les différentes parties.

C'est notamment le cas d'EDF avec qui une convention est en cours de préparation concernant la desserte en électricité du lotissement, la construction du réseau et la prise en charge des éventuels travaux de modification de celui-ci dans les huit prochaines années si le réseau doit être modifié. Les modalités financières de cette convention sont en cours de négociation mais le montant des charges qu'assumera la CAGB est évalué à 51 481,80 € HT (travaux et frais divers). Ces dépenses devraient être réalisées dans le cadre du plan de financement prévisionnel de l'opération.

De même, une convention avec le SIEHL (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue) et son concessionnaire Gaz et Eaux doit être signée par le lotisseur, elle définit les conditions dans lesquelles les parcelles seront raccordées au réseau d'alimentation en eau potable. Le montant qu'assumera la CAGB est aujourd'hui évalué à 27 446,46 € HT. Ces dépenses devraient également être réalisées dans le cadre du plan de financement prévisionnel de l'opération.

Zone d'activités économiques du Noret - conventions à signer

D'autres concessionnaires pourraient également solliciter la signature de conventions.

Ces charges sont déjà inscrites dans le bilan prévisionnel de l'opération défini à son lancement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes conventions ou autres pièces administratives relatives à la zone du Noret.

Pour extrait conforme,

Le Président



1 6 MAI 2007

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 96
Contre: 0
Abstention: 0

Zone d'activités économiques du Noret - conventions à signer